

VD_OMNI CR.2002.0121 vom 10. März 2003

VD Tribunal cantonal, 2003-03-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_CR.2002.0121

FR: VD_OMNI CR.2002.0121 du 10 mars 2003

IT: VD_OMNI CR.2002.0121 del 10 marzo 2003

Regeste

c/SA | Inattention en quittant un "Stop" et collision avec une cycliste. Même si la configuration des lieux (croisement à angle droit de deux artères rectilignes, relativement étroites, où la circulation peut être importante suivant les heures) réclame une prudence et une attention accrues et que la faute commise par la conductrice peut en l'espèce être qualifiée de peu de gravité, il ne peut être fait abstraction de toute mesure administrative. Avertissement confirmé.

Erwägungen

E. 38

et 55 de la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 18 décembre 1989 (LJPA), un émolument sera mis à la charge de la recourante déboutée, qui n'a pas droit à des dépens.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.